



Vente d'une maison familiale

Par **sancelme nicole**, le **05/01/2017** à **11:45**

Est-il possible de vendre une maison familiale avec 3 héritiers en signant un accord collectif afin que tout l'argent de cette maison serve à payer la maison de retraite de l'héritier principal ?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

Par **sancelme nicole**, le **05/01/2017** à **11:54**

Je suis désolée, mais très mal à l'aise avec un ordinateur (78 ans) je croyais qu'un message était brute de toute formule de politesse Encore une fois pardon Je suis une personne très courtoise habituellement

Par **youris**, le **05/01/2017** à **11:56**

bonjour,

avec l'adjectif possible, tout est possible.

ensuite le problème, c'est le respect dans le temps de cet accord.

quel est le propriétaire actuel de cette maison.

y-a-t-il un usufruitier et des nus propriétaires ?

un héritier principal, ça n'existe pas dans le code civil.

chaque héritier reçoit sa part selon ce que prévoit le code civil.

salutations

Par **sancelme nicole**, le **06/01/2017** à **15:49**

Bonjour

Merci d'avoir répondu à ma question. Maman qui a ans est usufruitière de cette maison et

mon frère et moi sommes les 2 autres héritiers Celui_ci ne voulant pas participer au paiement de la maison de retraite, j'espérais pouvoir ainsi lui forcer la main pour une participation !

Merci de me donner votre avis

Sincères salutations

Par **sancelme nicole**, le **06/01/2017** à **15:50**

Bonjour

Merci d'avoir répondu à ma question. Maman qui a ans est usufruitière de cette maison et mon frère et moi sommes les 2 autres héritiers Celui_ci ne voulant pas participer au paiement de la maison de retraite, j'espérais pouvoir ainsi lui forcer la main pour une participation !

Merci de me donner votre avis

Sincères salutations